

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 10 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 10 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 03 février 2020, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Présents** : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Gatienne NOLLET, Benoît MERCIER, Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, Sophie PAIN, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique ICARD, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Caroline CLAVE.

**Absents excusés** : David HANZARD procuration à Sylvie LAROCHE, Joëlle GENTY, Dominique LEFEBVRE, Laurent MARCHESI procuration à Claude HAMEL.

**Absents non excusés** : François NICOLAS, Arnaud EVREVIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Thérèse CUVIER remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**I – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES  
TERRITOIRES RURAUX ANNEE 2020 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour transmettre à la Préfecture de Rouen les dossiers de demande de subvention pour l'année 2020. 9 dossiers sont présentés et validés par l'ensemble des élus présents. Les demandes seront transmises sur la plate-forme de la Préfecture avant le 17 février 2020. Les délibérations adoptées sont les suivantes :

Délibération n° 2020/0001 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2020 - demande de subvention – BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES – AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE GEORGE SAND :

Le Conseil Municipal,

Considérant que des travaux d'extensions et de réhabilitations de l'ensemble de l'école élémentaire « George Sand » ont été réalisés sur les périodes 2018 et 2019,

Considérant qu'il convient d'améliorer l'entrée principale de l'école « George Sand » par la pose de clôtures côté de la rue et le rehaussement du muret,

Considérant que la pose d'un garde-corps est nécessaire dans la cour de récréation et ce, afin d'assurer la sécurité des élèves,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à :

**TRAVAUX DE CLOTURES : 9 396.00 € HT - 11 275.20 € TTC**

**GARDE-CORPS : 2 210.00 € HT – 2 652.00 € TTC**

**SOIT UN TOTAL 11 606.00 € HT – 13 927.20 € TTC**

**PLAN DE FINANCEMENT**

Montant de la dépense subventionnable HT : 11 606.00 €

**Aide attendue au titre de la DETR**

Fourchette : 20 à 30 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	2 321.00 €	2 901.50 €	3 481.80 €

**Autres aides publiques**

Collectivités	Aides attendues	Aides obtenues	Taux
Département 76	Néant		
METROPOLE	Néant		

### Sommes restant à la charge de la commune

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	Autofinancement	11 606.00 €	11 025.70 €	10 445.40 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour ces travaux au titre de la catégorie d'opérations 1 BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2020, opération 26 – article 23151.

Délibération N° 2020/0002 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2020 - demande de subvention – BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES – AMELIORATION D'UNE SALLE DE CLASSE :

Le Conseil Municipal,

Considérant que des travaux d'extensions et de réhabilitations de l'ensemble de l'école élémentaire « George Sand » ont été réalisés sur les périodes 2018 et 2019,

Considérant qu'il convient d'améliorer le couloir et la salle de classe utilisée actuellement pour des ateliers divers,

Considérant que cette salle de classe pourrait être utilisée dans l'hypothèse de l'ouverture d'une 10 ème classe,

Considérant qu'il est nécessaire, pour le bien-être des enfants et de leurs professeurs et intervenants de travailler dans de bonnes conditions, que ce soit visuelle ou acoustique,

Considérant qu'il est envisagé de procéder à des travaux de rénovation des murs et des sols

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à :

**TRAVAUX DE RENOVATION DES MURS : 6 766.87 € HT - 8 120.24 € TTC**  
**REFECTION DES SOLS : 5 296.10 € HT – 6 355.32 € TTC**  
**SOIT UN TOTAL 12 062.97 € HT – 14 475.56 € TTC**

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Montant de la dépense subventionnable HT : **12 062.97 €**

### **Aide attendue au titre de la DETR**

Fourchette : 20 à 30 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	2 412.59 €	3 015.74 €	3 618.89 €

### **Autres aides publiques**

Collectivités	Aides attendues	Aides obtenues	Taux
Département 76	Néant		
METROPOLE	Néant		

### **Sommes restant à la charge de la commune**

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	Autofinancement	12 062.97 €	11 459.82 €	10 856.67 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour ces travaux au titre de la catégorie d'opérations 1 BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2020, opération 26 – article 21312.

Délibération n° 2020/0003 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2020 - demande de subvention – EQUIPEMENTS INFORMATIQUES :

Le Conseil Municipal,

Considérant que des travaux d'extensions et de réhabilitations de l'ensemble de l'école élémentaire « George Sand » ont été réalisés sur les périodes 2018 et 2019,

Considérant que les 4 nouvelles classes ont été équipées de 4 vidéoprojecteurs et d'ordinateurs portables

Considérant que ces outils apportent toute satisfaction à l'équipe enseignante et qu'il convient de poursuivre cet aménagement aux autres salles de classe,

Considérant qu'il convient de poursuivre l'accès au numérique au sein de l'école élémentaire « George Sand » :

Par l'acquisition de 4 vidéoprojecteurs pour 4 salles de classe,

Par l'acquisition de 4 ordinateurs portables complémentaires,

Par l'acquisition de 5 ordinateurs

Considérant les devis s'élevant à :

**11 119.92 € HT – 13 343.90 € TTC**

**2 615.00 € HT – 3 138.00 € TTC**

**TOTAL : 13 734.92 € HT – 16 481.90 € TTC**

**PLAN DE FINANCEMENT**

Montant de la dépense subventionnable HT : **13 734.92 €**

**Aide attendue au titre de la DETR**

Fourchette : 20 à 30 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	2 746.98 €	3 433.73 €	4 120.47 €

**Autres aides publiques**

Collectivités	Aides attendues	Aides obtenues	Taux

Département 76	Néant		
METROPOLE	Néant		

**Sommes restant à la charge de la commune**

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	Autofinancement	13 734.92 €	13 048.17 €	12 361.43 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant

*DECIDE à l'unanimité*

1 – de donner son accord pour ces travaux

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour ces travaux au titre de la catégorie d'opérations EQUIPEMENTS INFORMATIQUES,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2020, opération 26 – article 2183.

**Délibération n° 2020/0004 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2020 - demande de subvention – EQUIPEMENTS SPORTIFS DE TAILLE MODEREE – PARCOURS SANTE :**

*Le Conseil Municipal,*

*Considérant le souhait de la municipalité de poursuivre l'aménagement du chemin de l'Ombrie,*

*Considérant le souhait d'offrir à sa population un espace de jeux convivial permettant la pratique d'exercices sportifs dans un cadre verdoyant et naturel,*

*Considérant le souhait d'aménager un espace de rencontres et de détente pour les familles,*

*Considérant que ces parcelles sont propriétés de la commune d'Isneauville,*

*Considérant que ces parcelles ne sont pas de la compétence de la Métropole Rouen Normandie,*

*Considérant que le projet consiste en la fourniture et pose de 2 équipements sportifs :*

*Considérant le devis s'élevant à :*

**4 030.48 € HT - 4 836.58 € TTC**

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Montant de la dépense subventionnable HT : **4 030.48 €**

### **Aide attendue au titre de la DETR**

Fourchette : 20 à 30 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	806.09 €	1 007.62 €	1 209.14 €

### **Autres aides publiques**

Collectivités	Aides attendues	Aides obtenues	Taux
Département 76	Néant		
METROPOLE	Néant		

### **Sommes restant à la charge de la commune**

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	Autofinancement	4 030.48 €	3 828.96 €	3 627.44 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant

*DECIDE à l'unanimité*

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour ces travaux au titre de la catégorie d'opérations 9 EQUIPEMENTS SPORTIFS DE TAILLE MODEREE

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2020, opération 14 – article 2128.

Délibération N° 2020/0005 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2020 - demande de subvention – BATIMENTS COMMUNAUX – REHABILITATIONS – RENOVATION DU PARQUET DE LA SALLE ANNEXE DU COMPLEXE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE :

Le Conseil Municipal,

Considérant que la salle annexe du complexe sportif du Cheval Rouge est utilisée par de nombreuses associations pour la pratique d'activités sportives et culturelles,

Considérant que le parquet actuel est vétuste et qu'il convient de procéder à sa rénovation,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à :

**14 040.00 € HT - 16 848.00 € TTC**

**PLAN DE FINANCEMENT**

Montant de la dépense subventionnable HT : **14 040.00 €**

**Aide attendue au titre de la DETR**

Fourchette : 20 à 30 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	2 808.00 €	3 510.00 €	4 212.00 €

**Autres aides publiques**

Collectivités	Aides attendues	Aides obtenues	Taux
Département 76	Néant		
METROPOLE	Néant		



### Sommes restant à la charge de la commune

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	Autofinancement	14 040.00 €	13 338.00 €	12 636.00 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour ces travaux au titre de la catégorie d'opérations 1 BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2020, opération 17 – article 2312.

Délibération N° 2020/0006 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2020 - demande de subvention – BATIMENTS COMMUNAUX – CONSTRUCTIONS ET REHABILITATIONS – REMPLACEMENT DE 3 RADIANTS DE LA SALLE DE SPORTS :

Le Conseil Municipal,

Considérant que la salle de sports du complexe sportif du Cheval Rouge est utilisée par de nombreuses associations pour les pratiques de nombreuses activités sportives,

Considérant la nécessité d'apporter aux utilisateurs une température intérieure convenable,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de 3 radiants de cette même salle,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à :

**12 000.00 € HT - 14 400.00 € TTC**

### PLAN DE FINANCEMENT

Montant de la dépense subventionnable HT : **12 000.00 €**

### Aide attendue au titre de la DETR

Fourchette : 20 à 30 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	2 400.00 €	3 000.00 €	3 600.00 €

## Autres aides publiques

Collectivités	Aides attendues	Aides obtenues	Taux
Département 76	Néant		
METROPOLE	Néant		

## Sommes restant à la charge de la commune

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	Autofinancement	12 000.00 €	11 400.00 €	10 800.00 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant

*DECIDE à l'unanimité*

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour ces travaux au titre de la catégorie d'opérations 2 BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2020, opération 11 – article 21318.

Délibération N° 2020/0007 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2020 - demande de subvention – BATIMENTS COMMUNAUX – REHABILITATIONS – REHABILITATION EXTERIEURE DU SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL :

*Le Conseil Municipal,*

*Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réhabilitation extérieure des ateliers du service technique municipal, installés sur la zone d'activités du Gros Chêne Route de Dieppe à ISNEAUVILLE,*

*Considérant que les travaux projetés consistent en :*

. La fourniture et pose d'une clôture,

. La réalisation de deux cases de stockage pour matériaux.

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à :

**10 335.00 € HT - 12 402.00 € TTC**

### **PLAN DE FINANCEMENT**

Montant de la dépense subventionnable HT : **10 335.00 €**

### **Aide attendue au titre de la DETR**

Fourchette : 20 à 30 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	2 067.00 €	2 583.75 €	3 100.50 €

### **Autres aides publiques**

Collectivités	Aides attendues	Aides obtenues	Taux
Département 76	Néant		
METROPOLE	Néant		

### **Sommes restant à la charge de la commune**

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	Autofinancement	10 335.00 €	9 818.25 €	9 301.50 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour ces travaux au titre de la catégorie d'opérations 1 BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2020, opération 30 – article 2312.

Délibération N° 2020/0008 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2020 - demande de subvention –SECURITE – EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION :

Le Conseil Municipal,

Considérant que monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, a par arrêté n° A 2017-6 du 15 février 2017, donné l'autorisation d'exploitation d'un système de vidéo-protection sur la commune d'ISNEAUVILLE,

Considérant que la commune d'ISNEAUVILLE poursuit l'installation de son système de vidéo-protection sur son territoire par l'installation d'une deuxième tranche d'équipements,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à :

**21 220.00 € HT - 25 464.00 € TTC**

**PLAN DE FINANCEMENT**

Montant de la dépense subventionnable HT : 21 220 .00 €

**Aide attendue au titre de la DETR**

Fourchette : 20 à 30 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	4 244.00 €	5305 €	6 366 €

**Autres aides publiques**

Collectivités	Aides attendues	Aides obtenues	Taux
Département 76	Néant		

METROPOLE	Néant		
-----------	-------	--	--

**Sommes restant à la charge de la commune**

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	Autofinancement	21 220.00 €	20 159.00 €	19 098.00 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant

*DECIDE à l'unanimité*

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour ces travaux au titre de la catégorie d'opérations 3 SECURITE,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2020, opération 20 – article 21538.

**Délibération N° 2020/0009 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2020 - demande de subvention – CIMETIERE :**

*Le Conseil Municipal,*

*Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement du cimetière situé sur la rue des longs vallons à ISNEAUVILLE,*

*Considérant que les travaux consistent à :*

*. Remise en place de 6 sépultures à conserver,*

*. Evacuation des anciennes sépultures non conservées compris nettoyage du terrain, des arbustes et autres,*

*. Apport et mise en place de 20 m3 de terre pour rattrapage des parties creuses compris mise en place,*

*. Nivellement du terrain et engazonnement sur environ 500 m2*

*Considérant l'estimation des travaux s'élevant à :*

**5 100.00 € HT – 6 120.00 € TTC**

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Montant de la dépense subventionnable HT : **5 100.00 €**

### **Aide attendue au titre de la DETR**

Fourchette : 20 à 30 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	1 020.00 €	1 275.00 €	1 530.00 €

### **Autres aides publiques**

Collectivités	Aides attendues	Aides obtenues	Taux
Département 76	Néant		
METROPOLE	Néant		

### **Sommes restant à la charge de la commune**

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %
	Autofinancement	5 100.00 €	4 845.00 €	4 590.00 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant

*DECIDE à l'unanimité*

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour ces travaux au titre de la catégorie d'opérations 5 CIMETIERE,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2020, opération 19 – article 2312.

**II – CREATION DE 12 EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - DU 17 AU 21 FEVRIER 2020 :**

Madame Brigitte CLATZ rappelle que le centre de loisirs fonctionnera la première semaine des vacances de février. Une moyenne de 42.4 enfants en maternelle et 46.2 en élémentaire seront accueillis par 2 directeurs et 10 animateurs. Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur le recrutement de ce personnel saisonnier. A l'unanimité, un avis favorable est donné et la délibération N° 2020/0010 est la suivante :

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.*

*Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir dix animateurs, et deux directeurs pour le bon fonctionnement du centre de loisirs organisé du 17 au 21 février 2020. Ces tâches ne peuvent pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.*

*Ainsi, en raison de la nécessité de diriger, d'animer le centre de loisirs, il propose de créer, à compter du 17 février 2020, 8 emplois non permanents sur le grade d'animateur à temps non complet au forfait journalier de 90 €, 2 emplois non permanents sur le grade d'animateur stagiaire à temps non complet au forfait journalier de 45 €, deux animateurs principal de 2<sup>ème</sup> classe et de les autoriser à recruter 10 agents non titulaires pour une durée de 5 jours suite à un accroissement saisonnier d'activités pour le centre de loisirs organisé du 17 au 21 février 2020.*

*Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents concernés et habilité à ce titre à signer les contrats d'engagement éducatif et les contrats à durée déterminée. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.*

*Après avoir pris connaissance de ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité*

Article 1 : *De créer deux emplois non permanent relevant du grade d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe, pour effectuer les missions de direction, d'animation suite à la mise en place du centre de loisirs organisé du 17 au 21 février 2020. La rémunération sera fixée sur l'échelon 10 du grade d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe indice brut 518 indice majoré 445 à laquelle s'ajoutent les congés payés, l'avantage nourriture et éventuellement les heures complémentaires (2 contrats à durée déterminée).*

Article 2 : *De créer 8 emplois non permanents relevant du grade d'animateur, pour effectuer les missions d'animation. La rémunération sera fixée sur un forfait journalier de 90 € à laquelle s'ajoutent les congés payés et l'avantage nourriture et 2 emplois non permanents relevant du grade d'animateur stagiaire avec une rémunération fixée sur un forfait journalier de 45 € à laquelle s'ajoutent les congés payés et l'avantage nourriture. (6 contrats à durée déterminée et 4 contrats d'engagement éducatif).*

Article 3 : *D'autoriser monsieur le Maire à procéder au recrutement du personnel non titulaire selon le détail précisé aux articles 12,3 et 4.*

Article 4 : En cas d'absence d'un ou de plusieurs animateurs pendant une matinée ou une après-midi, un animateur remplaçant pourra être recruté. Ce dernier bénéficiera d'une rémunération correspondante au taux horaire en vigueur sur ce grade.

Article 5 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du Budget primitif 2020.

Le thème de cette semaine sera « le recyclage ». Une sortie à HAPPY CITY à Amfreville-la Mivoie est programmée la journée du mardi 18 février pour l'ensemble des enfants. L'ensemble de l'équipe accueillera les parents pour un moment convivial le jeudi 20 février vers 17h30 avec une dégustation de crêpes.

### **III – RAPPORT DES COMMISSIONS :**

Brigitte CLATZ :

« PAS D'AGE POUR LE SPORT ! » : Une réunion d'information s'est tenue ce jour à la salle des fêtes. Réunion organisée par la Mutualité Française et le CLIC des Plateaux Nord sur la découverte d'activités sportives adaptées et la mise en place de séances de sport encadrées par des professionnels de l'activité physique adaptée à partir du lundi 02 mars de 14h30 à 15h30 à la grande salle annexe du complexe sportif du Cheval Rouge. Beaucoup de personnes étaient présentes et succès garanti pour cette nouvelle activité.

La commission « ACTION SOCIALE – CENTRE DE LOISIRS » se réunira le jeudi 13 février à 18h45 en mairie.

Daniel GILLET :

METROPOLE ROUEN NORMANDIE : Un rendez-vous est programmé le mardi 11 février avec les représentants pour étudier le problème de la vitesse des véhicules sur la Route de la Muette.

Suite à un accident Route de Neufchâtel en face du bar « les Marronniers », une réflexion est engagée sur la replante de 2 arbres ou la création de places de stationnement. La majorité des élus présents sont favorables à la plantation de deux arbres. A étudier.

Un projet de parking supplémentaire est envisagé au niveau de la Route de Neufchâtel avec une emprise sur le complexe sportif du Cheval Rouge.

Poursuite de la négociation avec le propriétaire riverain pour la création de trottoirs à l'extrémité de la Rue de la Ronce.

Contact avec l'Office National des Forêts pour élagage d'arbres le long du cimetière.

ZAC DU DOMAINE DU MANOIR : Poursuite des sondages le 12 février 2020.



Sylvie LAROCHE :

COLLEGE LUCIE AUBRAC : Le Conseil d'Administration s'est bien déroulé.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : A l'étude, création de 2 pôles (élémentaire et collège) et étude d'un pôle adolescent.

ET

Souhait de mettre en place sur le temps de la pause méridienne un atelier « lecture » et un atelier « jeu d'échecs ». La personne bénévole pour l'atelier lecture est trouvée et nous la remercions. Un appel est lancé pour la recherche d'un animateur pour les jeux d'échecs.

Monsieur Hugo GLEYO, service civique au sein de l'école « George Sand » a été recruté pour l'animation du CMJ tous les vendredis de 11h45 à 12h45.

EUROPE ECHANGES : Un partenariat sur le thème de la Pologne est programmé avec le service de restauration et l'école « George Sand ».

ECOLE MATERNELLE : Un partenariat avec le magasin LEROY MERLIN est reconduit pour la mise en place d'ateliers.

RESTAURANT SCOLAIRE : Une réunion d'information s'est tenue le mercredi 05 février à 18h30 à la salle des fêtes. L'ensemble des parents étaient conviés. Des explications ont été apportées sur la mise en place d'un partenariat avec AGRILocal76 pour l'achat de produits locaux. Des informations sur la garderie périscolaire ont également été données. L'ensemble des présents étaient satisfaits de cette rencontre.

Alain DURAND :

ECOLE DE MUSIQUE BBI : L'Assemblée générale s'est tenue le samedi 08 février 2020. Les membres de BBI sont très satisfaits de l'achat des instruments de musique et remercient la municipalité d'ISNEAUVILLE.

COMPLEXE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE : La procédure d'appel d'offres se poursuit avec l'ouverture des plis le jeudi 6 février. Le maître d'ouvrage analyse les offres ; celles-ci seront remises en commission le 19 février prochain.

La commission des affaires culturelles étudiera les diverses demandes de subvention déposées par les associations le mercredi 26 février prochain.

La commission se réunira également le lundi 24 février prochain pour travailler sur l'avenir du salon d'arts plastiques.

#### **IV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

1 – Un courrier de l'INSEE reçu le 20 décembre 2019 nous informe que la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 se décompose ainsi :

Population municipale	3158
Population comptée à part	64
Population totale :	3 222

2 – CONSEIL MUNICIPAL : La prochaine séance aura lieu le lundi 02 mars 2020. A l'ordre du jour, le vote du compte de gestion du receveur 2019 et le vote du compte administratif 2019 de la ville.

3 – La parole est donnée à monsieur PAUL qui signale un manque d'éclairage public sur la Rue d'Isnel.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21 heures 30.

Le Maire,  
Pierre PELTIER

